Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 18 (1873)
Heft: 17

Werbung

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Infanterie. Les tirailleurs devront toujours se déployer en groupes de façon à ce que les deux groupes d'une section forment un tout sous la conduite de l'officier chef de la section aidés par les deux sous-officiers chefs de groupes. Ces deux groupes doivent manœuvrer avec un intervalle de 5—10 mètres entre eux avec une distance de 1 pas d'homme à homme et se tenir du groupe voisin à une distance telle qu'une section entière, déployée de la même manière, trouve place entre eux pour doubler la ligne des tirailleurs. Cet espace sera plus grand ou plus petit selon le terrain ou le but du combat. Les groupes devront dans la règle s'avancer jusqu'à environ 400 mètres de la ligne des tirailleurs ennemis sans faire feu et aussi à couvert que possible; dans un terrain couvert, les groupes des ailes détacheront quelques files sur le flanc pour assurer la chaîne contre une embuscade. A 400 mètres on ouvrira le feu mais modérément, les officiers observent l'ennemi et le terrain qui se trouve en avant et cherchent à s'avancer par section au pas de course de 50 à 70 mètres à chaque reprise; chaque fois qu'elle s'arrête, la chaîne devra se coucher par terre ou se mettre à genoux. Pour faire relever ses hommes, l'officier donne le signe s'élançant en avant et indique avec le sabre la direction à suivre, à l'endroit où ils doivent faire halte il s'arrête et plante le sabre en terre.

Pendant l'attaque, les soutiens ne doivent pas être trop près de la chaîne à cause de l'écartement des projectiles de l'infanterie, mais la suivre à une distance de 120 à 200 mètres, suivant le terrain; lorsqu'ils font halte ils doivent aussi se coucher à terre ou se mettre à genoux. En s'avançant ils se formeront en ligne ou en colonne par sections sur un rang; par exception, par exemple en suivant un pli de terrain, ils pourront se former en colonne par files ou encore se déployer en chaîne pour descendre une côte ou traverser un pré uni sous le feu de l'ennemi. Ils parcourront alors une distance de 200 mètres environ au pas de course et se reformeront dès qu'ils trouveront un abri. Dans les attaques les soutiens ne doivent renforcer la chaîne que lorsque cette dernière est attaquée avec vivacité ou lorsqu'elle a pris une position avantageuse à portée de but en blanc de l'ennemi; les soutiens doivent chercher à empêcher par des contre-attaques (flanc offensif) les tentatives de l'infanterie ennemie contre nos ailes et s'avancer autant que possible au pas gymnastique. Dans la défensive les soutiens doivent se tenir plus rapprochés de la chaîne et la doubler dès que l'ennemi s'est approché à 300 mètres, en même temps on s'assurera d'une réserve sur les flancs pour les contre-attaques.

(La suite au supplément)

L'administration de la REVUE MILITAIRE demande à acheter les volumes de la Revue des années 1856, 1865, 1866, 1871 et 1872. Elle achèterait aussi les numéros isolés nos 1 à 7 et 16 de 1865; nos 1 à 5 et 10 de 1871, et no 1 de 1872. Messieurs les officiers qui seraient disposés à céder à l'administration un ou plusieurs des volumes ci-dessus indiqués, sont priés de les adresser à l'imprimerie Pache. Il leur sera bonifié 7 fr. 50 par volume COMPLET et 50 cent. par numéro détaché, et cela après réception.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois à Lausanne. Elle publie en supplément, une fois par mois, une *Revue des armes spéciales*. — Prix: Pour la Suisse, 7 fr. 50 c. par an. Pour la France, l'Allemagne et l'Italie, 10 fr. par an. Pour les autres Etats, 15 fr. par an. — Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la *Revue militaire suisse*, à Lausanne, composé de MM. F. Lecomte, colonel fédéral; Ch. Boiceau, capitaine fédéral; Curchod, capitaine d'artillerie. — Pour les abonnements à l'étranger, s'adresser à M. Tanera éditeur, rue de Savoie, 6, Paris, ou à la librairie Georg, à Genève.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.